
Conseil communautaire
Séance du 13 avril 2023

Délibération

N° 2023_04_24

**Remboursement de l'avance versée au budget annexe de la ZAE Écretteville-lès-Baons (316)
par le budget principal (300)**

Par délibération du 22 février 2018, la Communauté de Communes a créé un budget annexe dédié à l'aménagement de la zone d'activités économiques d'Écretteville-lès-Baons.

Ce budget retrace les dépenses liées à cette opération : les coûts d'acquisition et de viabilisation des terrains de la zone.

Dans l'attente de la commercialisation des parcelles, le budget principal a versé des avances à ce budget annexe d'un montant total de 236 k€ (166 k€ en 2020 et 70 k€ en 2021).

Les deux parcelles ayant été commercialisées au cours de l'année 2022, il convient de procéder au remboursement de cette avance, préalablement à la clôture de ce budget annexe.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu la délibération n° 2018-02-09 autorisant la création d'un budget annexe dédié à l'aménagement de la zone d'activités d'Écretteville dénommée « ZAE Écretteville-lès-Baons »,
Vu la délibération n° DEL2020_09_32 autorisant le versement d'une avance de 166 000 € du budget principal au budget annexe « ZAE Écretteville-lès-Baons »,
Vu la délibération n° DEL2021_09_17 autorisant le versement d'une avance de 70 000 € du budget principal au budget annexe « ZAE Écretteville-lès-Baons »,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 15 mars 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 mars 2023,
Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. - De rembourser l'avance versée par le budget principal (n° 300) au budget annexe « ZAE Écretteville-lès-Baons » (n° 316) d'un montant total de 236 000 euros.

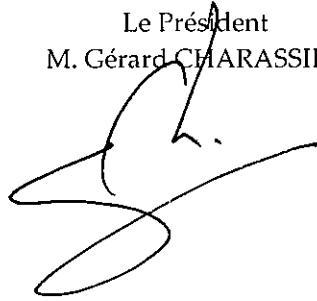
2. - De dire que les crédits utiles sont inscrits au budget primitif du budget annexe « ZAE Écretteville-lès-Baons » (dépense au chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées) et au budget principal (recette au chapitre 27 – autres immobilisations financières).

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gérard LEGAY



Le Président
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Sur convocation adressée le 28 mars 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
M. Louis EUDIER,
M. Éric CARPENTIER
Absent q. n° 25,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN
Absent q. n° 26,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,

M. Jean-Marc DOUCET,
Mme Sandrine NORDET,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER
Absent pour le vote de la q. n° 20,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER,
Mme Hélène SOULIER,
M. Christophe ADE,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS

Étaient représentés (8) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
Mme Catherine MAILLOT
Représentée par Mme DUBUISSON,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
M. Gilles COTTEY
Représenté par Mme Josiane GILLE,

M. Francis ALABERT
Représenté par Mme Virginie BLANDIN,
M. Arnaud MOUILLARD
*Représenté par Mme Françoise BLONDEL jusqu'à
19h44, q. n° 10,*
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Denise HEUDRON,
M. Laurent BENARD
Représenté par M. Michaël DODELIN

Étaient absents (3) :

Mme Dominique TALADUN,
M. Lionel GAILLARD,

M. Jean-Louis LUC

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le

S²LO

ID : 076-247600620-20230413-DEL20230424-DE